



## PLAN DE FINANCEMENT

En application du décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020  
pour application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

### NATURE DU PROJET :

#### Aménagement d'une piste cyclable Boulevard Alexandre III

Réalisé à partir de 2023 sur 2 exercices

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 590 000 €

Dépenses TTC : 708 000 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux: T1 2023

Fin des travaux : T3 2023

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	Contrat de Territoire 2021-2026	590 000 €	20%	118 000 €

**Dépenses :**

590 000 €

**Recettes :**

Total des demandes

118 000 €

soit 20 % du financement

Ville de Cannes

472 000 €

soit 80 % d'autofinancement

Emprunt

0,00 €

soit 0 %

Autres

0,00 €

soit 0 %

